



Commission économique pour l'Europe**Comité de gestion de la Convention TIR de 1975****Soixante-quatorzième session**

Genève, 9-11 février 2021

Point 5 c) de l'ordre du jour provisoire

Révision de la Convention**Propositions d'amendements à la Convention acceptées
en attente d'adoption officielle****I. Contexte et mandat**

1. À sa soixante-treizième session (octobre 2020), le Comité de gestion TIR (AC.2), ayant examiné le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2020/18 sur les exclusions et retraits de la Banque de données internationale TIR (ITDB), a considéré qu'il avait été suffisamment répondu aux préoccupations exprimées par le Gouvernement ouzbek et l'Union internationale des transports routiers (IRU), et que rien ne s'opposait plus à l'adoption officielle des propositions de la Commission de contrôle TIR (TIRExB) sur la soumission obligatoire de données sous forme électronique à l'ITDB (ECE/TRANS/WP.30/AC.2/149, par. 22).

II. Examen par le Comité

2. Le Comité est invité à adopter officiellement les propositions d'amendements figurant à l'annexe du présent document.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (4 mars 2021).



Annexe

1. Troisième ligne de l'article 18¹

Remplacer quatre par huit

Ajouter un nouveau paragraphe, libellé comme suit : Les autorités douanières peuvent limiter le nombre maximal de bureaux de douane de départ (ou de destination) sur leur territoire à moins de sept, mais pas à moins de trois.

2. Annexe 1, VERSION 1, page 2 de la couverture : Modèle du carnet TIR, point 5 des « règles relatives à l'utilisation du carnet TIR ».

Remplacer quatre par huit

3. Annexe 1, VERSION 1, page 3 de la couverture : Modèle du carnet TIR, point 5 des « rules regarding the use of the TIR Carnet »²

Remplacer four par eight

4. Annexe 1, VERSION 1, page 5 (blanc) du modèle du carnet TIR, volet n° 1

Remplacer le volet n° 1 existant par³

5. Annexe 1, VERSION 1, page 6 (vert) du modèle du carnet TIR, volet n° 2

Remplacer le volet n° 2 existant par⁴

6. Annexe 1, VERSION 2, page 2 de la couverture : Modèle du carnet TIR, point 5 des « règles relatives à l'utilisation du carnet TIR ».

Remplacer quatre par huit

7. Annexe 1, VERSION 2, page 3 de la couverture : Modèle du carnet TIR, point 5 des « rules regarding the use of the TIR Carnet »

Remplacer four par eight

8. Annexe 1, VERSION 2, page 12 (blanc) du modèle du carnet TIR, volet n° 1

Remplacer le volet n° 1 existant par⁵

9. Annexe 1, VERSION 2, page 13 (vert) du modèle du carnet TIR, volet n° 2

Remplacer le volet n° 2 existant par⁶

10. Annexe 6, nouvelle note explicative à l'article 18

Ajouter une nouvelle note explicative 0.18-3, libellée comme suit :

0.18-3 Les Parties contractantes doivent mettre les informations concernant ces limitations à la disposition du public et informer la Commission de contrôle TIR, notamment en utilisant de manière appropriée les applications électroniques mises au point à cette fin par le secrétariat TIR sous la supervision de la Commission de contrôle TIR⁷.

¹ Proposition déjà officiellement adoptée. Voir le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147 (par. 47) et le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/6/Rev.1 (annexe I).

² Bien qu'il n'y ait pas de différence par rapport au texte déjà adopté (voir l'annexe I du document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/6/Rev.1), le libellé a été scindé en deux (VERSION 1 et VERSION 2), de sorte qu'il corresponde exactement à la présentation de l'annexe I de la Convention TIR.

³ Voir la page 3 du présent document.


⁴ Voir la page 5 du présent document.

⁵ Voir la page 7 du présent document.

⁶ Voir la page 9 du présent document.

⁷ Proposition déjà officiellement adoptée. Voir le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/147 (par. 47) et le document ECE/TRANS/WP.30/AC.2/2019/6/Rev.1 (annexe I).

MANIFESTE DE MARCHANDISES


VOLET N°1				1. CARNET TIR	
2. Bureau(x) de douane de départ	Pour usage officiel			3. Nom de l'organisation internationale	
1.				 Union internationale des transports routiers	
2.				4. Titulaire du carnet (numéro d'identification, nom, adresse et pays)	
3.	5. Pays de départ	6. Pays de destination	8. Documents joints au manifeste		
4.					
5.					
6.					
7.	7. No(s) d'immatriculation du (des) véhicule(s) routier(s)				
9. a. Compartiment(s) de chargement ou conteneur(s) b. Marques et Nos des colis ou objets		10. Nombre et nature des colis ou objets ; désignation des marchandises		11. Poids brut en kg	16. Scellements ou marques d'identification apposés (nombre, identification)
12. Total des colis figurant sur le manifeste		Nombre	Destination : Bureau de douane	17. Bureau de douane de départ. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane	
Destination : Bureau de douane			4.		
1.		5.			
2.		6.			
3.		7.		13. Je certifie que les indications sous rubriques 1 à 12 ci-dessus sont exactes et complètes	
				14. Lieu et date	
				15. Signature du titulaire ou de son représentant	

18. Certificat de prise en charge (bureau de douane de départ ou de passage d'entrée)	
<input type="checkbox"/> 19. Scelllements ou marques d'identification reconnus intacts	20. Délai de transit
21. Enregistré par le bureau de douane de	sous le No
22. Divers (itinéraire fixé, bureau où le transport doit être présenté, etc.)	
23. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane	


SOUCHE N° 1



du CARNET TIR

1. Pris en charge par le bureau de douane de 2. Sous le No 3. Scelllements ou marques d'identification apposés <input type="checkbox"/> 4. Scelllements ou marques d'identification reconnus intacts 5. Divers (itinéraire fixé, bureau où le transport doit être présenté, etc.)	6. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane 
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

MANIFESTE DE MARCHANDISES

VOLET N°2				1. CARNET TIR	
2. Bureau(x) de douane de départ	Pour usage officiel			3. Nom de l'organisation internationale	
1.				 Union internationale des transports routiers	
2.				4. Titulaire du carnet (numéro d'identification, nom, adresse et pays)	
3.	5. Pays de départ	6. Pays de destination		8. Documents joints au manifeste	
4.					
5.	7. No(s) d'immatriculation du (des) véhicule(s) routier(s)				
6.					
7.					
9. a. Compartiment(s) de chargement ou conteneur(s) b. Marques et Nos des colis ou objets	10. Nombre et nature des colis ou objets; désignation des marchandises			11. Poids brut en kg	16. Scellement ou marques d'identification apposés (nombre, identification)
12. Total des colis figurant sur le manifeste		Nombre	Destination : Bureau de douane	13. Je certifie que les indications sous rubriques 1 à 12 ci-dessus sont exactes et complètes	
Destination : Bureau de douane			4.		
1.		5.			
2.		6.			
3.		7.	14. Lieu et date		
				15. Signature du titulaire ou de son représentant	
				17. Bureau de douane de départ. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane	

18. Certificat de prise en charge (bureau de douane de départ ou de passage d'entrée)		24. Certificat de fin de l'opération TIR (bureau de douane de passage de sortie ou de destination)	
<input type="checkbox"/> 19. Scelllements ou marques d'identification reconnus intacts	<input type="checkbox"/> 20. Délai de transit	<input type="checkbox"/> 25. Scelllements ou marques d'identification reconnus intacts	
21. Enregistré par le bureau de douane de	sous le No	26. Nombre de colis pour lesquels la fin de l'opération TIR a été certifiée	
22. Divers (itinéraire fixé, bureau où le transport doit être présenté, etc.)		27. Réserves	
23. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane		28. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane	

SOUCHE N° 2

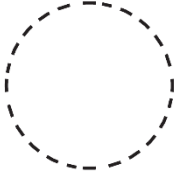


du CARNET TIR

1. Pris en charge par le bureau de douane de	6. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane
<input type="checkbox"/> 2. Scelllements ou marques d'identification reconnus intacts	
3. Nombre de colis pour lesquels la fin de l'opération TIR a été certifiée (comme stipulé dans le manifeste)	
4. Nouveaux scelllements apposés	
5. Réserves	
.....	

MANIFESTE DE MARCHANDISES


VOLET N°1				1. CARNET TIR		
2. Bureau(x) de douane de départ		Pour usage officiel		3. Nom de l'organisation internationale		
1.				 Union internationale des transports routiers		
2.				4. Titulaire du carnet (numéro d'identification, nom, adresse et pays)		
3.	5. Pays de départ	6. Pays de destination		8. Documents joints au manifeste		
4.						
5.	7. No(s) d'immatriculation du (des) véhicule(s) routier(s)					
6.						
7.						
9. a. Compartiment(s) de chargement ou conteneur(s) b. Marques et Nos des colis ou objets		10. Nombre et nature des colis ou objets; désignation des marchandises		11. Poids brut en kg	16. Scellement ou marques d'identification apposés (nombre, identification)	
					17. Bureau de douane de départ. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane	
12. Total des colis figurant sur le manifeste		Nombre	Destination : Bureau de douane	Nombre	13. Je certifie que les indications sous rubriques 1 à 12 ci-dessus sont exactes et complètes	
Destination : Bureau de douane					14. Lieu et date	
1.			6.	15. Signature du titulaire ou de son représentant		
2.			7.			
3.						

18. Certificat de prise en charge (bureau de douane de départ ou de passage d'entrée)		
<input type="checkbox"/> 19. Scelllements ou marques d'identification reconnus intacts	20. Délai de transit	
21. Enregistré par le bureau de douane de	sous le No	
22. Divers (itinéraire fixé, bureau où le transport doit être présenté, etc.)		
23. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane		

SOUCHE N° 1



du CARNET TIR

1. Pris en charge par le bureau de douane de	6. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane 
2. Sous le No	
3. Scelllements ou marques d'identification apposés	
<input type="checkbox"/> 4. Scelllements ou marques d'identification reconnus intacts	
5. Divers (itinéraire fixé, bureau où le transport doit être présenté, etc.)	
.....	

MANIFESTE DE MARCHANDISES

VOLET N°2				1. CARNET TIR		
2. Bureau(x) de douane de départ		Pour usage officiel		3. Nom de l'organisation internationale		
1.				 Union internationale des transports routiers		
2.						
3.	5. Pays de départ	6. Pays de destination		4. Titulaire du carnet (numéro d'identification, nom, adresse et pays)		
4.				8. Documents joints au manifeste		
5.	7. No(s) d'immatriculation du (des) véhicule(s) routier(s)					
6.						
7.						
7.						
9. a. Compartiment(s) de chargement ou conteneur(s) b. Marques et Nos des colis ou objets		10. Nombre et nature des colis ou objets; désignation des marchandises		11. Poids brut en kg	16. Scellement ou marques d'identification apposés (nombre, identification)	
12. Total des colis figurant sur le manifeste		Nombre	Destination : Bureau de douane	Nombre	17. Bureau de douane de départ. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane	
		4.				
		1.	5.			13. Je certifie que les indications sous rubriques 1 à 12 ci-dessus sont exactes et complètes
		2.	6.			14. Lieu et date
3.	7.		15. Signature du titulaire ou de son représentant			

18. Certificat de prise en charge (bureau de douane de départ ou de passage d'entrée)		24. Certificat de fin de l'opération TIR (bureau de douane de passage de sortie ou de destination)	
<input type="checkbox"/> 19. Scellements ou marques d'identification reconnus intacts	<input type="checkbox"/> 20. Délai de transit	<input type="checkbox"/> 25. Scellements ou marques d'identification reconnus intacts	
21. Enregistré par le bureau de douane de	sous le No	26. Nombre de colis pour lesquels la fin de l'opération TIR a été certifiée	
22. Divers (itinéraire fixé, bureau où le transport doit être présenté, etc.)		27. Réserves	
..... 23. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane 28. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane	

SOUCHE N° 2



du CARNET TIR

1. Pris en charge par le bureau de douane de <input type="checkbox"/> 2. Scellements ou marques d'identification reconnus intacts 3. Nombre de colis pour lesquels la fin de l'opération TIR a été certifiée (comme stipulé dans le manifeste) 4. Nouveaux scellements apposés 5. Réserves	6. Signature de l'agent et timbre à date du bureau de douane
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------